

Ajoutons que le pays ne produit rien. Pas de fruits ni d'aliments frais. Et c'est encore le zinc qui sert à souder les boîtes de conserves consommées par les habitants.

Réflexion d'un Tourquennois qui assistait la semaine dernière à une représentation de *Si j'étais Roi*, à Paris, et qui pendant plus de huit jours n'avait entendu parler chez lui que du fameux marché de gré à gré; au moment où le ténor chante:

J'ignore son nom, sa naissance:  
— Pour sûr, s'écrie notre concitoyen, qu'il n'est pas question des pompes funèbres.

Au grand prix de Longchamps, entendu sur la pelouse:

— J'aperçois là-bas Basly, qui fut mineur avant d'être député.  
— Basly, mineur? Tiens! je croyais que c'était Lasies... (mineure)  
Horrible!

Toto à son père:  
— Papa, pourquoi M. Deschanel met-il son chapeau quand on fait du bruit à la Chambre des députés?  
— Mon ami, c'est pour indiquer qu'il en a par-dessus la tête.

## UNE LETTRE à M. le général de Galliffet

Un Tourquennois, de nos amis, appartenant à une famille qui a compté parmi ses membres plusieurs braves et vaillants officiers, a adressé, au lendemain de la nomination de M. le général André comme ministre de la guerre, la lettre suivante à M. le général de Galliffet.

Une indiscretion nous permet de mettre sous les yeux des lecteurs du *Courrier de Tourcoing*, la teneur de cette épître d'un style énergique et ferme:

« Mon Général,  
» Vous venez de sortir d'un ministère dans lequel vous n'auriez dû jamais entrer.

« Un général qui a combattu sur un champ de bataille, qui a eu à conduire au feu de braves et honnêtes gens, qui chargeait à la tête de vaillantes brigades, ne devait et ne pouvait se trouver avec un semblable entourage.

« Quand vous avez entendu un avocat du traitre, un homme dont le cabinet d'avocat lui rapporte 120,000 fr. par an, traiter un officier de félonie, ah! que votre sang devait bouillir, et si à ce moment vous étiez levé, si vous aviez fait rentrer dans la gorge le mot de félonie, à celui qui s'abrite derrière la tribune pour insulter les chefs de l'armée, si vous aviez souffleté de votre portefeuille cet impudent: vous auriez en toute la France avec vous, vous auriez ainsi racheté votre faute: vous êtes parti, c'est vrai; mais il est des gens que l'on ne quitte pas simplement, on se sépare d'eux non seulement en leur accordant son mépris, mais en les traitant comme ils le méritent.

« Voilà ce que vous auriez dû faire mon général et c'est sous le couvert de ces déclarations que je vous prie d'agréer, etc. »

## CHRONIQUE LOCALE

### La question DES POMPES FUNÈBRES

Une lettre de M. Dron. — Les commerçants. — Pas flateur pour Tourcoing. — Intervention de l'Union Commerciale. — M. Orélio se sert d'un document volé.

Il ne faudrait pas conclure que parce que M. Dron a débité, au Conseil municipal, un discours avec des accents indignés sur la question des pompes funèbres, le public se tient pour satisfait: il n'en est absolument rien.

Comme au premier jour, cette affaire fait l'objet de tous les commentaires et il n'y a que les asservis à la politique de M. Dron, qui trouvent que celui-ci bien s'agit. N'essayez pas de faire entendre raison à ces gens-là, ce serait peine inutile: il n'est pire sourd que celui qui ne veut rien entendre.

Mais il est un point, par exemple, sur lequel tout le monde est d'accord, c'est l'accueil bienveillant qui a été fait partout au dernier numéro du *Courrier de Tourcoing*, lequel, seul de tous les journaux de la localité a eu le courage de dire tout haut, ce que la plupart des Tourquennois pensent tout bas et qui, à l'appui de ses allégations, a reproduit un document, dont la publication a donné la colique à plus d'un partisan du système actuel des pompes funèbres.

M. Dron, à bout d'argumentation, a fait cette déclaration monumentale, à savoir que la circulaire dont il s'agit provenait d'un vol et que celui qui se l'était approprié avait commis un abus de confiance. On peut hasarder de pareilles stupidités avec les paysans de Marcoing, mais servir des énormités semblables aux électeurs de Tourcoing, c'est les

prendre pour des buses. Cette circulaire j'en ai eu huit exemplaires entre les mains; j'en ai vu d'autres dans une maison de la rue Nationale. Et tout cela serait le produit d'un vol! Nous demandons que M. Vilain, commissaire central se livre de suite à une enquête, car il y a à Tourcoing une bande de cambrioleurs bien organisée. Mais passons.

L'Union Commerciale a tenu tête à M. Dron avec une énergie dont il y a lieu de le féliciter et elle a servi au Maire de Tourcoing quelques poulets dont il n'a pas eu à se vanter. Notre premier magistrat qui a un faible pour les marchés de gré à gré, a dû passer quelques vilains quarts d'heure en prenant connaissance des réfutations que contenaient les deux lettres de l'Union Commerciale. Il serait, en effet, difficile de dire à un homme avec plus de clarté, tout en gardant toujours certaines réserves: « Vous pensiez que vous aviez affaire à des imbéciles. » Ces documents ont été répandus en ville à profusion; ce serait donc de la superfétation que d'en faire même l'analyse.

Puisque nous parlons de la réponse de l'Union Commerciale, il convient de dire quelques mots de la cause qui l'a provoquée et nous manquerions à tous nos devoirs en ne donnant pas ici *in extenso* la lettre que M. Dron a envoyée de Paris, au rédacteur du journal *L'Avenir*, le 16 juin dernier.

La colère est mauvaise conseillère comme on a pu le voir et bien souvent, pour ne pas dire toujours, elle fait commettre des sottises; l'exilé de Marcoing nous en a donné une preuve convaincante.

Voici l'échantillon du style épistolaire de M. Dron:

« Paris, 16 juin 1900.

« Monsieur le Rédacteur,  
» Je vous remercie d'avoir eu l'obligeance de me communiquer la curieuse lettre que vous m'adressée M. Orélio. Elle m'est parvenue hier soir (vendredi) et je reçois ce matin une autre longue protestation ayant la même facture et paraissant avoir la même origine, qui emprunte l'autorité de l'Union Commerciale.

« En un mot, on veut faire de l'agitation! Eh bien, je regrette de ne pas être dans le mouvement, mais, pour ma part, je ne m'agite pas et les hommes sensés ne s'agitent pas.

« Qu'est-ce qu'il y a derrière tout cela? quelques monteurs de coups — encore le mot « quelques » est-il excessif — et un tas de braves gens qui n'ont pas eu le loisir ou la possibilité de se faire une opinion personnelle sur une affaire très complexe, très délicate et qui leur ont embobiné le pas parce qu'on leur a demandé de manifester en faveur du commerce local.

« Quant à cette pauvre administration sur laquelle on daube à plaisir, comme elle a le bon droit de son côté, elle attend, absolument sûre qu'il ne se passera plus longtemps sans que l'opinion publique lui donne raison.

« Elle est du reste prête à fournir toutes les explications qu'on lui demandera et en particulier à recevoir une délégation de l'Union Commerciale, mercredi, dans la matinée. Je n'y mets personnellement qu'une condition: c'est que MM. Orélio et Vaucamps ne feroient pas partie de cette délégation, l'un parce qu'il a été inexact en saisissant la presse d'une protestation que son titre de conseiller municipal lui permettait de porter ailleurs; l'autre, parce qu'il me serait désagréable de lui faire entendre qu'après ses nombreuses lettres d'où il ressort qu'il n'avait pas la moindre compréhension du service à organiser, je n'aurais pas cru pouvoir l'admettre à l'adjudication, si elle avait eu lieu.

« S'il plait à ces délégués de venir, ils sauront comment l'administration a été amenée à précipiter l'ouverture du nouveau cimetière, pourquoi l'adjudication en plusieurs lots ne supporte pas l'examen, ils sauront enfin qu'une entreprise unique s'imposait et qu'il était impossible de s'y soustraire.

« Il n'y a qu'un point sur lequel je ne pourrais pas leur répondre: à savoir si l'adjudication aurait procuré une plus forte remise que le marché de gré à gré. Je ne le crois pas, quoique ce soit possible: en tous cas, s'il y a une catégorie de citoyens qui n'ait pas le droit de se plaindre de la décision prise, c'est bien celle des commerçants.

« La loi reconnaît aux fabriques des églises ou, à leur défaut, à la ville, « le monopole » de la vente de toutes les fournitures qui peuvent servir aux inhumations ou qui en sont des accessoires usuels. Dans ce cas l'adjudication aurait rapporté une grosse somme à la ville, mais c'eût été au prix de la ruine d'un certain nombre de commerçants. Nous avons renoncé à ce « droit », sauf pour le matériel nécessaire au transport des corps, corbillards et draps mortuaires, — pour cette partie, il n'y avait aucun moyen d'y renoncer — alors que « dans beaucoup de villes » le monopole complet est exercé par les fabriques pour la vente de toutes les fournitures.

« Mais nous avons fait plus. Nous ne nous sommes pas contentés de dire au concessionnaire: Vous n'avez pas plus de droits que les autres pour les fournitures accessoires et chaque famille comme par le passé, s'adressera au fournisseur de son choix, ici pour les couronnes, là pour le corceuil, ailleurs pour les lettres d'avis, les tentures, les voitures de suite, etc... Nous lui avons fait prendre l'engagement de ne pas entrer en concurrence avec le commerce local pour plusieurs de ces articles tels que les couronnes, lettres d'avis, voitures. Et le commerce local proteste, et c'est un loueur de voitures, un marchand de couronnes qui en prennent l'initiative, qui, je répète le mot, montent le coup à tout le monde!!!

« Faut-il donc encore leur répéter que, s'il y avait eu adjudication, je n'aurais pas pu obtenir de pareils engagements, je n'aurais pas eu la possibilité de restreindre le droit qu'avait l'adjudicataire à la libre concurrence! Et ils auraient été... j'allais dire, les dindons de la farce... les dupes de l'adjudication!

« Je ne leur demande pas de nous dire merci pour le soin avec lequel nous nous sommes occupés de sauvegarder leurs intérêts; nous n'avons fait que notre devoir. Mais, au moins, qu'ils nous épargnent ces criaileries, ces récriminations qui sont vraiment hors de propos.

« Parlerez-vous de la communication de M. Orélio, de celle qu'il a signée? Elle est tellement... extraordinaire!

« Ah! il tait l'administration de légèreté, il ne craint pas même de mettre en cause sa bonne foi! Ecoutez-le: « La vérité c'est qu'on craint de produire le traité, car je crois fort, « par les très mauvaises raisons » données par l'administration, qu'aucune des garanties qu'elle prétend avoir prises pour défendre les petits commerçants n'est stipulée dans le traité. L'Avenir me donnera raison ».

« Et notez que je lui ai dit à lui-même, après la séance du 8 courant, que j'avais un engagement écrit, signé! Alors, est-ce aberration d'esprit, est-ce inconscience... ou quoi.

« Mais patience, la raison et la droiture auront le dernier mot.  
» Veuillez agréer, etc.

« Gustave Daos,  
» maire de Tourcoing. »

C'est édifiant et une telle œuvre pourrait sans aucune contestation, être revêtue de la signature de Jocrisse.

Il paraît que ceux qui, les premiers, ont parlé de la question des pompes funèbres sont des monteurs de coups:

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont dites!

M. Dron ne demande qu'à s'aboucher avec une délégation de l'Union Commerciale qu'il convoque de sa propre autorité, mais à la condition que ni M. Orélio, ni M. Vaucamps ne fassent partie de cette délégation.

Première bourde: M. Vaucamps n'est pas adhérent à l'Union Commerciale; M. Dron aurait dû le savoir et ne pas mettre la charrue avant les bœufs.

Deuxième bourde: Il s'oppose à ce que M. Orélio se présente à la Mairie avec les commerçants que le Maire a lésés dans leurs intérêts, alors qu'au contraire son titre de conseiller municipal lui octroyait le droit et le devoir de prendre la tête de la délégation.

C'est comme si un juge d'instruction se livrait à une enquête, refusait d'entendre le plaignant ou comme si un malade ne voulait pas faire connaître à son docteur le mal qu'il ressent.

Et on prétend que M. Dron est un homme intelligent! En signant de semblables calembredaines il ne le prouve fichtre! pas.

Et ici, cet aveu naïf, qui touche même à l'aberration, lequel consiste à dire « qu'il est possible qu'une adjudication eût donné une plus forte remise que le marché de gré à gré, mais qu'en tous cas s'il y a une catégorie de citoyens qui n'ait pas le droit de se plaindre, c'est bien celle des commerçants. » Voyons, voyons, il faut avoir un grain et même plusieurs, pour ergoter de la sorte.

Cette phrase seule suffirait à prouver que M. Dron comprend toute la portée de la gaffe qu'il a commise. Si une autre combinaison que celle employée par le Maire, pouvait être mise en vigueur, et que surtout elle était de nature à mieux servir les intérêts de la ville, il fallait l'adopter: un enfant de dix ans ne saurait comprendre autrement la chose. Il y a ma parole d'honneur de quoi se demander si le succès de M. Hassebroeck n'a pas écrit sa lettre, après avoir fait un copieux déjeuner chez Noël Peters.

Et le comble n'est-ce pas celui qui consiste à écrire que les commerçants devraient être les derniers à se plaindre? Si une loi nouvelle enlevait ses 9000 francs d'appointements à M. Dron en tant que député, oserait-il déclarer que cette loi enrichit les parlementaires? Si quelqu'un perdait tout ou partie de sa fortune dans une spéculation malheureuse, aurait-il l'aplomb de dire que c'est là le vrai moyen de gagner de l'argent? Voilà pourtant ce qu'il insinue, en envoyant à son rédacteur favori, un ramassis d'insanités et de considérations saugrenues.

A entendre M. Dron, il a pris toutes les mesures pour que le concessionnaire des pompes funèbres ne fasse aucun autre commerce que celui de la location des corbillards. C'est un mensonge à ajouter aux autres et je n'en veux pour preuve que la lettre de ce concessionnaire, M. Husson, lequel déclare ouvertement et sans ambages, que lorsque les familles lui en feront la demande, il livrera tous les accessoires et fournitures inhérents à un décès.

Si M. Husson était lié par un contrat il n'aurait pas écrit aussi imprudemment, il ne se serait pas exposé à avoir un rappel à l'ordre et même à amener la résiliation de son contrat. La vérité c'est que le cahier des charges a été établi légèrement, que depuis lors, M. Dron a peut-être exigé de la Compagnie des Pompes funèbres de nouvelles garanties par lettres annexées à ce cahier des charges, mais qu'en tous cas, M. Husson pourra faire tous les commerces qu'il voudra voire même vendre du crêpe pour voiles et robes de dames, ainsi que des parures de deuil, boutons de chemise, et de manchettes pour hommes, sans qu'on ait la possibilité de lui interdire ce genre d'opérations.

Notez que je ne lui en veux pas du tout à ce M. Husson que je n'ai pas encore vu et que je ne puis le blâmer de chercher à augmenter ses petits bénéfices. Les Tourquennois ne peuvent lui en vouloir non plus; ils n'ont qu'à ne pas se laisser tondre la laine sur le dos quand ils auront à traiter avec ce service et tout leur mécontentement doit aller à celui qui a installé ici cet étranger. Ce sont les commerçants Tourquennois qui sont les dindons de la farce.

Je ne leur demande pas à ces commerçants de me dire merci, continue M. Dron, pour le soin avec lequel je me suis occupé de sauvegarder leurs intérêts...

On n'est pas plus tumiste! Je pense bien que vous ne réclamez pas de bravos pour ce que vous avez fait: on fait tout, sans réflexion, je le concède, pour arracher de la poche des contribuables les quelques sous

qu'ils ont péniblement amassés, et il faudrait que ces malheureux disent merci! Mais c'est de la folie ça et lorsqu'on en arrive à ce point il est temps de se faire soigner à Armentières. Il faut que les braves gens de Tourcoing soient terriblement patients pour ne pas avoir manifesté avec des pommes cuites et des trognons de chou!

Quant à M. Orélio, exclame M. Dron, pour avoir déclaré qu'aucune garantie pour les intérêts Tourquennois n'est stipulée dans le traité, c'est un toqué (aberration d'esprit) un inconscient... ou même autre chose.

Pas plus difficile que cela: vous me contredisez, donc, vous êtes un imbécile. Et ce sera toujours la même chose à Tourcoing; tant que la politique aura pour chef celui que les habitants de Marcoing auraient bien fait de garder pour eux... à moins qu'ils n'en aient plus voulu.

Hé bien! pour en finir avec cette lettre de M. Dron qui ne prouve absolument rien, pas plus que les exclamations du maire de Tourcoing n'ont prouvé quelque chose, mardi soir, au Conseil municipal, je dis qu'il reste toujours des dessous non éclaircis dans cette affaire, et la preuve réside dans le fait que l'on prend de tenir les documents cachés au public. Mais qu'on le publie donc ce traité afin que tous les contribuables puissent en prendre connaissance! Il n'y a pas cent personnes à Tourcoing qui ont été à même de se renseigner sur le tarif des enterrements! Voilà une communication qui intéresserait tout le monde, mais que surtout on publie tout le cahier des charges, depuis le premier jusqu'au dernier article! Alors seulement on saura à quoi s'en tenir.

Dans ce journal nous voulons réclamer la vérité dans tout et ce n'est pas la crainte de déplaire à tel ou tel qui nous arrêtera jamais; encore une fois, au nom du commerce local, au nom des intérêts Tourquennois, nous DEMANDONS LA PUBLICATION DU CAHIER DES CHARGES.

Dans un article spécial, l'un de nos collaborateurs parle du Conseil municipal et s'étend plus particulièrement sur la question des pompes funèbres traitée au sein de l'assemblée communale; nous y renvoyons donc nos lecteurs. Cependant nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de reproduire ici une lettre que M. Vaucamps père a écrite à notre confrère du *Journal de Roubaix*, car elle nous semble être la confirmation pleine et entière des appréciations formulées plus haut au sujet du traité de gré à gré passé par M. Dron.

M. Vaucamps écrit ce qui suit:

Tourcoing, le 20 juin 1900.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

En séance du Conseil hier soir, Monsieur Dron a avoué qu'il avait traité seul le marché de gré à gré, étant à Paris, avec la Compagnie parisienne.

Il a exhibé le contrat qu'il avait en poche en ayant soin de dire que ce contrat n'était pas rédigé comme il aurait dû l'être, c'est-à-dire avec toutes les restrictions voulues et que ces restrictions se trouvaient dans une lettre séparée et particulière à lui, Monsieur le Maire; parce que si le contrat les avait mentionnées il n'aurait pas été approuvé en haut lieu. — Il a même ajouté que ce contrat n'avait pas encore été soumis à cette approbation.

Voilà les propres paroles de M. Dron, il n'oserait pas me dédire, puisqu'il les a prononcées publiquement.

Je laisse au Tourquennois le soin de juger si ce contrat qui restera célèbre dans les annales de notre ville, est ou non valable.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. VAUCAMPS, père.

Nos lecteurs tireront d'eux-mêmes la conclusion que comporte la lecture attentive de cette lettre.

**RÉVOLUTION SCIENTIFIQUE.** — La lune à un mètre. — Enfoncé, Foucault avec son sidérostet faisant l'admiration de tous les visiteurs qui se rendent au palais de l'optique, à l'Exposition! Malgré la puissance de son merveilleux appareil, il n'est parvenu en somme jusqu'ici qu'à réfléchir à une distance de douze kilomètres l'image de la lune dans le champ de la lunette mobile. Pends-toi, brave Foucault, un conseiller municipal de Tourcoing a vaincu sans toi!

Oui, Messieurs, un édile de notre ville est arrivé à montrer la lune à une distance si rapprochée que certains prétendent en avoir même senti... les courants d'air. Allons Foucault, démission! démission! démission!

Messire Phébus, tu n'as qu'à bien te tenir, car si le personnage se complaisait à renouveler son expérience de l'autre jour, tu aurais affaire à l'éclipse la plus totale que tu aies connue depuis que tu éclaires le monde. C'est qu'il y va carrément, sais tu, astre de la lumière, cet astronome tourquennois quand il montre... quelque chose et comme Josué il serait capable d'arrêter ta marche s'il lui prenait fantaisie d'exhiber devant toi l'astre de la nuit dont il a fait publiquement des projections. Tout ou rien, telle est sa devise.

Or donc, ce collègue de M. Dron passait récemment aux abords de l'église St-Christophe, lorsque le hasard voulut qu'il aperçut à la fenêtre d'une maison de la rue de Tournai, une dame qui mettait la dernière main aux décors devant servir à l'ornementation de l'Eglise, pour la fête jubilaire de Mgr Leblanc.

Il est regrettable de citer un nom aussi